



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2024-004

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

DESDEN / SECRETARIAT GENERAL

33-2024-01-02-00001 - DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (02 janvier 2024) (11 pages) Page 3

DIR ATLANTIQUE / MIMO

33-2024-01-05-00005 - Arrêté n°2024-gir-004 du 05 janvier 2024 relatif aux travaux de signalisation directionnelle aux abords de la station « Fontbelleau Est » de la RN230???? Communes de Lormont et d Artigues près Bordeaux (2 pages) Page 15

DREAL Nouvelle Aquitaine /

33-2024-01-04-00002 - arrete subdeleg signature DREAL Gironde(33) 04 01 2024 (8 pages) Page 18

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL - BEAG

33-2024-01-05-00004 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des deux tours de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale des 21 et 28 janvier 2024 à GRAYAN-et-L'HÔPITAL 33590 (3 pages) Page 27

DES DEN

33-2024-01-02-00001

DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature
(02 janvier 2024)

ARRETE

Portant subdélégation de signature de la Directrice Académique, Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

Vu l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs des services de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 nommant Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu le décret du 19 octobre 2021 portant nomination de Madame Marie-Christine HEBRARD, dans les fonctions de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 24 février 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions prises dans les domaines mentionnés aux articles 1, 2 et 3 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Gironde en date du 30 janvier 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction-;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Gironde en date du 30 janvier 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et relevant des programmes mentionnés à l'article 1 dudit arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1^{er} novembre 2023.

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, subdélégation de signature est accordée par Madame Marie-Christine HEBRARD, directrice académique, à l'effet de signer les actes mentionnés dans les arrêtés de délégation susvisés, à :

- Monsieur Frédéric FABRE, directeur académique adjoint ;
- Madame Anne CHRISTIE, directrice académique adjointe ;
- Madame Catherine CHABANNE, secrétaire générale-

Article 3 : De manière permanente, subdélégation de signature est accordée par Madame Marie-Christine HEBRARD aux responsables suivants pour signer les documents qui figurent dans le tableau joint :

1/ Services de la DSDEN

Mme Sibel Beaulaton, infirmière conseillère technique adjointe
Mme Christine Bouchet, cheffe de division DOS2
Mme Catherine Chabanne, secrétaire générale
Mme Charlotte Chellé, coordonnatrice du pôle « Jeunesse et Engagement » - SDJES
Mme Anne Christie, directrice académique adjointe
M. Paul Crusson, chef de division DIPER
M. Thierry D'Angelo, chef du SDJES
M. Frédéric Fabre, directeur académique adjoint
Mme Marie-Laure Lasmi, infirmière conseillère technique
Mme Caroline Lauzeral, coordonnatrice du pôle « Vie Associative » - SDJES
Mme Ingrid Le-Corguillé, cheffe de division DOS1
M. Laurent Léry, chef de division DIVEL
M. Cédric Martinez, coordinateur du pôle « Sports » - SDJES
Mme Lynda Meguenine, inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation
M. Christophe Méot, inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique chargée du 1^{er} degré
Mme Stéphanie Oddoux, cheffe de division DGIP
Mme Audrey Perry, cheffe de projet SNU
Mme Séverine Thévenot, adjointe de la Secrétaire Générale, cheffe de division DAG

2/ Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1^{er} degré

M. Thierry Bédouret, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Libourne I
Mme Anne-Marie Bézian-Morisset, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Sud-Médoc
Mme Béatrice Birou, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud
Mme Isabelle Bonnet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-Médard-en-Jalles
Mme Nancy Brotherson, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-André-de-Cubzac
M. Emmanuel Ducros, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lormont
Mme Emilie Duprat, Inspectrice de l'Education Nationale ASH
Mme Marie-Laure Gabarroche, Inspectrice de l'Education Nationale ASH
Mme Catherine Garrigue, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Libourne II
M. Stéphane Gay, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription d'Entre-Deux-Mers
M. Sébastien Gréco, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lesparre
Mme Marianne Hache, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Blaye
Mme Fabienne Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Gradignan
Mme Anne Kubek, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Bordeaux-Bouscat
Mme Bénédicte Lief, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Pessac
Mme Caroline Marquette, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud
M. Joan Mathé, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Mérignac
Mme Nathalie Noël, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Langon
M. Grégory Pauly, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de La Réole
Mme Isabelle Ramus, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Nord
M. Gilles Sacher, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Sud-Entre-Deux-Mers
M. Robert Sauvaget, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Centre
M. Laurent Sicard, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Talence
Mme Céline Triolet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Bègles-Florac
Mme Anne-Karine Veau, Inspectrice de l'Education Nationale ASH
Mme Marianne Vialemaringe, Inspectrice de l'Education Nationale ASH

Article 4. – Chacun des chefs de division ou de bureau au sein de la DSDEN 33, ainsi que le responsable du SDJES et chacun des 3 coordonnateurs de pôle, est autorisé à signer, **pour ordre**, et dans le domaine administratif de gestion dont il a la compétence, les documents suivants, dès lors qu'ils ne comportent pas de décision : accusés de réception, convocations, attestations, transmissions et réponses à des demandes d'information courantes.

Article 5 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 02 janvier 2024

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de Gironde

Marie-Christine HEBRARD

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEH-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DAG	<p>Conventions "ASH"</p> <p>Conventions "Action culturelle"</p> <p>Conventions de transfert de matériels pédagogiques d'un établissement du 1er degré public vers un établissement du 2nd degré public (passage de l'élève en 6ème)</p>		<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation.</p> <p>Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré</p> <p>Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux)</p> <p>Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux)</p>	<p>Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation.</p> <p>Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré</p> <p>Conventions de fonctionnement des réseaux pédagogiques</p> <p>Conventions de solidarités à temps partagé</p> <p>Conventions d'utilisation des locaux et équipements communaux</p> <p>Conventions coopératives scolaires constituées en association</p>		<p>Dérogations / Autorisations à l'obligation de loger en EPLE</p>	<p>Etat de remboursement aux communes relatif au Service Minimum d'Accueil</p> <p>Contrat de prêt de matériel adapté</p> <p>Autorisation de circuler / d'utilisation de véhicules</p> <p>Certificat administratif en vue du paiement de factures (prestations effectuées)</p> <p>Lettre d'attente matériel pour enfants handicapés</p>	

SERVICE	Documents à la signature des DASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DGIP	Pôle Enseignants du 1er degré			Autorisation de cumul d'activités Autorisation d'absence pour tout motif en cas d'arbitrage demandé	Autorisation d'absence pour tout motif.		Etat de décompte de la prime spécifique d'installation Estimation et notification de l'indemnité de Départ Volontaire (IDV) Réponse aux recours contre toute décision administrative de gestion administrative et financière et à l'encontre des recouvrements de trop perçus Réponse aux demandes de rupture conventionnelle	Recouvrement des trop perçus (à l'exception de situations particulières) Transmission des données salariales à la MDPH Etats de paiement des heures de coordination et de synthèse Etats de paiement des heures d'activités pédagogiques complémentaires Courrier de relance aux enseignants pour justifier d'une absence Demande de certificat médical d'aptitude à poursuivre les fonctions au-delà de la limite d'âge	
			X				Contrats (et avenants) AESH Convention de mise à disposition d'AESH auprès de commune contrat et avenant des intervenants en langues Courriers de non-renouvellement de contrat	Etat mensuel des indus Procédure de remboursement des frais de déplacement (AESH) Attestation d'employeur destinée à l'UNEDIC, l'IRCANTEC, la CAF, le Pôle Emploi, etc) Attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières Prise en charge des frais de transports Ordre de mission à des AESH dans le cadre de sorties scolaires Attestation service fait (accompagnement éducatif) Arrêté de changement d'indice suite à la revalorisation du SMIC Autorisation d'absence	

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEH-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières
DIPER	DIPER1							<p>Réponse favorable aux demandes de disponibilité / détachement, après validation de la politique départementale par le Directeur Académique</p> <p>Signature des arrêtés collectifs d'affectation (sauf cas particuliers)</p> <p>Stage d'immersion professionnelle</p> <p>Accusé de réception des demandes de majoration du barème au titre du handicap</p> <p>Affectation dans le cadre d'une occupation thérapeutique</p> <p>Attestation de diplôme</p>	
	DIPER2								
	DIPER3						<p>Tous les courriers concernant des personnels de la DSDEN33, ou affectés en circonscription et CMS</p> <p>Tous les courriers portant sur un refus :</p> <p>Refus d'imputabilité</p> <p>Refus de prise en charge des frais médicaux : lettre aux médecins / pharmaciens</p> <p>Réponse défavorable à une demande d'allocation temporaire d'invalidité</p> <p>Recours contre tiers</p>	<p>Bulletin de santé valant saisine du Comité Médical Départemental 33 *</p> <p>Attestation du Comité Médical Départemental 33 (Rectorat - Intersecté) - DIPER 1 et 2 - IEN) *</p> <p>Communication de la décision du Comité Médical Départemental 33 aux intéressés (renouvellement CLM/CLD, RDV expert,) *</p> <p>Lettre de rappel aux intéressés (renouvellement CLM/CLD; rdv expert,) *</p> <p>Demande de complément de dossiers et accusé de réception des dossiers *</p> <p>Demande de coordonnées bancaires aux médecins / pharmaciens *</p> <p>Lettre aux médecins / pharmaciens relatives à la prise en charge des frais médicaux *</p> <p>Etat liquidatif des frais Accidents du Travail / de Service / Maladie Professionnelle *</p> <p>Décision d'imputabilité (avis favorable) *</p> <p>Saisine commission de réforme</p> <p>Demande expertise</p> <p>Tableau récapitulatif des soins (accidents du travail / de service) *</p> <p>* (sauf si concerne : - un personnel administratif de la DSDEN33, en CMS ou en circonscription : signature SG - un personnel de direction : signature DASEN)</p>	

02 JAN 2024

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEN-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières	
DIVE1	Réponse défavorable à un changement d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)		x		Convocation des familles aux entretiens dans le cadre de l'instruction en famille	Réponse défavorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)		Attestation d'admission en pôle scolaire (PAPS ex PRI) pour chefs d'établissement et familles		
	Autorisation de poursuite de scolarité suite à une exclusion définitive		x					Réponse favorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)		
	Signalement au Procureur : situations d'absentéisme ou déscolarisation d'élèves ; situations particulières au regard des décisions des Juges aux Affaires Familiales		x							
	Information aux familles suite à saisine du procureur.									
	Saisine du Procureur et information aux familles									
	Affectation suite à entretien CASNAV/CIO		x						Attestation de scolarité et réponse à une demande de visa	
	Autorisation d'affectation d'un élève étranger, placé en famille d'accueil, dans le cadre d'un séjour linguistique		x						Réponse d'attente aux familles à une demande de dérogations pour la rentrée scolaire prochaine	
	Accord pour CNED		x						Instruction dans la famille : accusé de réception et certificat de scolarité	
	Convocation d'une famille pour un élève "poly-excl"		x						Recherche de scolarité	
	Dossier CNED		x							
DIVE2	Réponse de fond aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève		x						Réponse d'attente aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève	
	Notification suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)		x							
	Refus à une demande d'autorisation exceptionnelle d'absence temporaire (autorisation à la signature du Directeur académique)		x							
	Agrément d'intervenants extérieurs		x						Saisine d'EN ou de chef d'établissement : demande d'éléments de contexte suite à une plainte des parents	
	Agrément à des sites et structures pour l'accueil d'élèves en sorties scolaires avec nuitée.		x						Réponse d'attente aux familles suite à une plainte	
	Réponse de fond aux familles suite à courrier de plainte ou problème rencontré par l'élève ou la famille dans l'établissement		x							
	Convocations des membres en CDOEA		x							
	Accord pour une affectation en SEGPA/ULIS		x							
	Notification d'affectation suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)		x							
CDO										

02 JAN 2024

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'1IEN-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Documents à la signature des conseillers techniques médecin et infirmières
SERVICE DOS 1 et 2								Notification des moyens "accompagnement éducatif", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	
								Etat liquidatif des HSE "accompagnement éducatif", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Etat liquidatif des HSE "stage de remise à niveau", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Etat liquidatif des HSE "langues vivantes 1er degré", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Ordres de mission ponctuels (1er et 2nd degrés)	
Services Infirmier, Médical et Social en faveur des élèves								Etat liquidatif des HSE attribuées dans le cadre du SAPAD (1er et 2nd degrés) après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique Lettre de relance aux intervenants (demande de P.J)	
									Signature des Contrats locaux de santé Ordre de missions des infirmiers du départements : - lors de l'appui aux cellules d'écoute et de soutien lors d'événements traumatisants ; - lors des réunions et COPIL des CLS (Contrats Locaux Santé), en l'absence des Conseillers Techniques

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle	Documents à la signature de la cheffe de projet SNU
SDJES	Accueils collectifs de mineurs	Mises en demeure, injonctions	X				Commissions de sécurité : rappel des échéances à tenir par les établissements accueillant des mineurs Rappel à probité aux encadrants dont le casier judiciaire fait état d'une mention, compatible avec l'exercice des fonctions Courriers relatifs aux ouvertures d'enquêtes administratives	Demandes d'avis du service de protection maternelle et infantile Récépissés déclarations des organisateurs et des locaux Accord pour déroger aux règles d'encadrement Rappel de la réglementation	
		Convocations de la formation spécialisée du CDJSVA Notifications de décisions d'interdiction ou de suspension Autorisations de fonctionnement dérogatoire notamment les accueils multi-sites Mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse (signature de la Prétête)	X X X X					Autorisation de décisions de dérogation provisoires aux conditions de direction des séjours de vacances et accueil de loisirs d'un effectif d'au plus de 50	Accompagnement des organisateurs, notamment sur l'organisation de formations ou de réunions : convocations et informations * Plan départemental des contrôles : convocations * Convocations à des auditions * * exceptés ceux destinés aux élus
Pôle Jeunesse	Service national universel	Contrats de recrutement	X						Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
		Signature des devis Réservations des centres Courriers notifiant un engagement financier Lettres et notes destinés aux chefs d'établissements scolaires Courriers de félicitations adressés en fin de Mission d'Intérêt Général (MIG) Contrats d'engagement en Mission d'Intérêt Général (MIG) Courriers aux partenaires associatifs	X X X X X X X					Courrier aux usagers, qui peut inclure les lettres de félicitations. Courrier aux partenaires associatifs (sauf conflit). Arrêté d'agrément local "service civique" et notifications d'arrêts d'agrément (décision individuelle favorable). Courriers aux partenaires *	Contrat d'engagement
	Service civique Réserve civique Erasmus	Courrier de refus d'agrément en service civique (avenant à un agrément en cours ou agrément d'un organisme déjà agréé précédemment).	X						Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
		Mises en demeure	X						Courriers d'information, d'invitation à des réunions *
		Conventions Convocation au GAD Notifications de subventions	X X X					* exceptés ceux destinés aux élus	* exceptés ceux destinés aux élus
BAFA									
	Information des jeunes, boussole des jeunes	Courriers destinés aux élus relatifs à l'animation du réseau, et à la préparation de la labellisation.	X						Courriers relatifs à l'animation du réseau, et à la préparation de la labellisation. * exceptés ceux destinés aux élus

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEN-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDUES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
Pôle Jeunesse	Développement et accompagnement des projets d'éducation populaire		X					Postes FONJEP : Courriers d'attribution des postes FONJEP (attribution suite à validation interne et après avis technique, décision favorable).	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Agréments de jeunesse et d'éducation populaire		X					Arrêtés d'agrément, décisions favorables individuelles suite à instruction technique et après processus de validation, décisions défavorables) Courriers d'information ou relatifs à l'instruction des dossiers.	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
SDUES	Dispositif Sesame								Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Educateurs sportifs, cartes professionnelles		X					Mises en demeure Décisions de refus concernant les demandes de libre établissement ou de libre prestation de service. Signalements au Parquet Notification d'incapacité pénale Courriers de rappel relatifs à la réglementation.	Attestations de stagiaires Accusés réception et réceptionnés concernant les demandés de libre établissement ou de libre prestation de services.
	Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives		X					Mises en demeure Courriers de rappel relatifs à la réglementation.	Notification d'incapacités pénales (en raison d'une condamnation pénale - article L212-9 du code du sport) Courrier aux usagers qui sont destinés à conseiller et à expliciter le cadre réglementaire.
	Enquêtes administratives, interdictions d'exercer et fermetures d'établissements		X	X					Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus
	Prévention des violences, incivilités, et discriminations dans le sport		X	X					Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEN-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
SDJES	<p>Développement du sport santé, du sport pour tous</p> <p>Convocations de l'instance départementale du sport santé</p> <p>Appels à projets de l'Agence nationale au sport (ANS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courriers d'information - courriers dans le cadre de l'instruction des dossiers. <p>Courriers d'information relatifs au sport pour tous.</p>		X X					<p>Courriers d'information aux partenaires et de diffusion *</p> <p>* exceptés ceux destinés aux élus</p>	
	<p>Homologation des enceintes sportives.</p> <p>Instruction des demandes de financement d'équipements (Agence nationale du sport).</p>		X					<p>Actes relatifs à la réunion de la sous-commission départementale des enceintes sportives.</p>	<p>Courriers d'information, d'invitation à des réunions *</p> <p>* exceptés ceux destinés aux élus</p>
Pôle Sport	<p>Approbation des conventions entre les sociétés sportives et les associations sportives.</p>		X					<p>Accusé réception, récépissé de dépôt des dossiers</p> <p>Courriers de demande de pièces complémentaires, de demande d'avis *</p> <p>* exceptés ceux destinés aux élus</p>	
	<p>Agréments Sport</p>		X					<p>Arrêtés d'agrément.</p>	
	<p>Médailles de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif</p> <p>Convocations à la Commission départementale</p>		X						<p>Courriers d'information, d'invitation à des réunions *</p> <p>* exceptés ceux destinés aux élus</p>

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	AC	FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEH-IO	Documents à la signature de la Secrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDUES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
SDUES	Arrêtés autorisant des associations et les fondations reconnues d'utilité publique à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières (excepté pour La Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle)		X					Arrêtés autorisant des associations et les fondations reconnues d'utilité publique à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières (excepté pour La Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle).	Récapitulés générés par le greffe des associations de l'arrondissement de Bordeaux pour les créations, modifications et dissolutions, pour lesquels la signature est dématérialisée
	Arrêtés autorisant les congrégations religieuses et associations culturelles à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières		X					Arrêtés autorisant les congrégations religieuses et associations culturelles à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières.	Accusés de réception et courriers dans le cadre de l'instruction pour la reconnaissance de la qualité culturelle
	Greffe des associations								
	Associations et fondations reconnues d'utilité publique								
	Associations culturelles, congrégations religieuses								
	Donations, legs								
	Vie Associative	Rescrits administratifs en vue de la reconnaissance de la qualité culturelle		X					
		Rescrits administratifs pour donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs)		X					
		Courriers de refus d'une demande provenant d'associations ou fondations reconnues d'utilité publiques à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières		X					
		Courrier de refus d'une demande provenant de congrégations religieuses et associations culturelles à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières.		X					
Fonds de développement de la vie associative	Courriers de refus de donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs).		X						Accusés de réception à des demandes pour donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs)
	Convocations du collège départemental		X						Courriers d'information ou d'invitation aux usagers

Bordeaux, le

02 JAN. 2024

 L'Inspectrice d'Académie,
 Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale


 Marie-Christine FEBRARD

DIR ATLANTIQUE

33-2024-01-05-00005

Arrêté n°2024-gir-004 du 05 janvier 2024 relatif
aux travaux de signalisation directionnelle aux
abords de la station « Fontbelleau Est » de la
RN230

Communes de Lormont et d Artigues près
Bordeaux



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes
Atlantique

Arrêté n°2024-gir-004 du

05 JAN. 2024

relatif aux travaux de signalisation directionnelle
aux abords de la station « Fontbelleau Est » de la RN230

Communes de Lormont et d'Artigues près Bordeaux

Le préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;
- Vu** le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu** l'arrêté de monsieur le préfet de la Gironde du 2 février 2023 portant délégation de signature à monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;
- Vu** l'arrêté n°2023-33-09 du 28 septembre 2023 portant subdélégation de signature par monsieur François Duquesne, en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** le dossier d'exploitation ;
- Vu** la demande de la société CENTAURE SYSTEMS, en date du 29 novembre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable du 15 décembre 2023 de monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 1^{er} janvier 2024 de monsieur le président de Bordeaux Métropole ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 1^{er} janvier 2024 de monsieur le maire de la commune de Lormont ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 1^{er} janvier 2024 de monsieur le maire de la commune d'Artigues près Bordeaux ;

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement de la signalisation directionnelle aux abords de l'aire de service « Fontbelleau Ouest et Est » de la RN230, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation.

19 allée des Pins
CS 31670
33073 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 87 74 00
Mél : district-de-gironde.dira@developpement-
durable.gouv.fr

1/2

Arrête

Article 1 : afin de réaliser les travaux ci-dessous cités :

du mardi 9 janvier 2024 à 21h00 au mercredi 10 janvier 2024 à 6h00

Fermeture de la bretelle d'entrée n°1 (PR42+327) dans l'échangeur n°26 de la Rcade extérieure RN230 :

La circulation peut être interdite sur la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26, sauf besoins du chantier.

Les usagers en provenance de l'avenue John Fitzgerald Kennedy sont alors déviés par la RN89 sens Bordeaux-Libourne, demi-tour à l'échangeur n°1 via l'avenue du Moulinat, l'avenue de l'Église Romane et l'avenue du Peyrou, la bretelle d'entrée de la RN 89 sens Libourne-Bordeaux, la RN89 sens Libourne-Bordeaux, la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 puis la RN230 sens extérieur.

Neutralisation de la voie de droite de la rocade extérieure RN230 entre le PR 42+200 et le PR 42+510

La circulation peut être neutralisée sur la voie de droite de la RN230 entre le PR 42+200 et le PR 42+510, sauf besoin de chantier. Les usagers circulent alors sur les voies restées libres.

Article 2 : les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée. La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire nécessaire aux travaux sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde – CEI de Lormont).

Article 3 : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gironde et affiché en mairie de Lormont et d'Artigues près Bordeaux, par les soins de messieurs les maires.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde,
- Monsieur le président de Bordeaux Métropole,
- Monsieur le maire de la commune d'Artigues près Bordeaux,
- Monsieur le maire de la commune de Lormont,
- Monsieur le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière d'Aquitaine,
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

Le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

François DUQUESNE

19 allée des Pins
CS 31670
33073 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 87 74 00
Mél : district-de-gironde.dira@developpement-
durable.gouv.fr

2/2

DREAL Nouvelle Aquitaine

33-2024-01-04-00002

arrete subdeleg signature DREAL Gironde(33) 04
01 2024



DÉCISION

subdélégation de signature aux agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine Département de la Gironde

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU l'article 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 juin 2023 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2023 du préfet de la Gironde portant délégation de signature à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est donnée aux adjoints ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

- Isabelle LASMOLES : code F5
- Fabien MASSON : codes A, B9, B10, C, D, E, G1

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché. Cette capacité est également donnée à Éric SIGALAS, directeur adjoint.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service : codes A, B1 à B8, C, D, G1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A, B1 à B8, C, D, G1

Département sécurité industrielle

Nordine AÏT ALI, chef du département : codes A, C, G1

Cédric MONTASSIER, chef de la division risques accidentels : code A, G1

Eric MOULARD, chef de la division équipements sous pression : codes A, C, G1

Annick DE MENORVAL, cheffe de la division canalisations et coordonnatrice du pôle CANA : code C

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, chef du département : code A, G1

Céline FANZY, adjointe au chef du département : code A, G1

Jacques GERMAIN, chargé de mission Carrières : code A3, A4

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI, chef du département : codes B1 à B8, A, G1

Monique ALLAUX, adjointe au chef du département et cheffe de la division mines et géothermie : codes B1 à B8, A, G1

Christophe SIMBELIE, chef de la division mines et après mines U : codes A3, A4

Pôle pilotage, réglementation et véhicules

Fabrice HERVE, chef du pôle pilotage, réglementation, véhicules : code D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale véhicules : code D

Pour le Service des Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service : codes B9, B10, E

Laëtitia NICOLAY, adjointe au chef de service : codes B9, B10, E

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code E1

Département ouvrages hydrauliques

Julien MORIN, chef du département : code B9, B10, E2

Christelle FREMAUX, adjointe au chef du département : codes B9, B10, E2

Département Hydrométrie et Prévion des Crues Gironde-Adour-Dordogne

Yan LACAZE, chef du département : code E1

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : code E1

Département Hydrométrie et Prévion des Crues Vienne-Charente-Atlantique

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : code E1
Pascal VILLENAVE adjoint à la cheffe du département : code E1

Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Ophélie DARSEZ, cheffe de service : codes F1 à F4
Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes F1 à F4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER, chef du département : codes F1 à F3

Département Biodiversité Continuité et espaces naturels

Alain VEROT, chef du département : code F1 à F2
Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : code F1 à F2

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département : codes F1 à F2, F4
Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes F1 à F2, F4
Maylis GUINAUDEAU, chargée de mission conservation et restauration espèces menacées et CITES : codes F1 à F2
Julie MARCINKOWSKI, chargée de mission conservation et restauration espèces menacées : code F4, uniquement pour les dérogations à but scientifique et assimilées

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département: code F3
Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département : code F3

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : code F5
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : code F5

Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : code F5
Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : code F5

Pour l'unité départementale de la Gironde

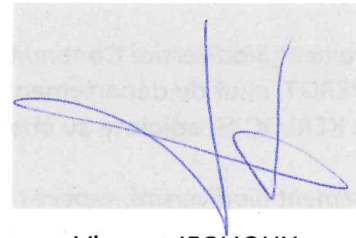
Olivier PAIRAULT, chef de l'unité départementale : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1
Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1
Jean-Christophe COURSEAU, chef de la cellule véhicules par intérim : code D (sauf D2-s, D4-s et D5)
Sabrina MOUFFLE, Thomas BERGANTZ, Stéphane DORE, techniciens véhicules : code D (sauf D2-s, D4-s et D5)
Nicolas SANCHEZ, chef de la cellule risques chroniques : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1

ARTICLE 3 : La présente décision abroge la décision du 5 septembre 2023 donnant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Nouvelle Aquitaine – Département de la Gironde.

ARTICLE 4 : La présente décision est exécutoire à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Gironde.

Bordeaux, le 4 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région
Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

— ANNEXE 1—

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A - ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL		
A1	Les actes relatifs à la surveillance et au contrôle des transferts transfrontaliers de déchets,	Code de l'environnement, code minier, code du travail
A2	Les actes relatifs à la validation des émissions annuelles de CO2 déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre,	
A3	Tout acte en lien avec l'instruction de dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et de dossiers instruits au titre du code minier, à l'exception des arrêtés préfectoraux (autorisation, prescriptions complémentaires, sanction, mise en demeure),	
A4	La saisine de l'autorité environnementale sur les projets ICPE, mines et ouvrages électriques, en application de l'article R 122-7 du code de l'environnement,	
A5	Toutes les décisions individuelles prévues par le titre 1er du livre V du code de l'environnement, suite à un examen au cas par cas prévu dans le cadre de l'article L122-1 du code de l'environnement, et notamment les articles R122-2 et R122-3 ; sauf les décisions concernant les dossiers soumis à étude d'impact.	
B- ÉNERGIE		
B1	Les courriers relatifs à la justification technico-économique des ouvrages, en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,	
B2	Les courriers relatifs à la concertation préalable en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,	
B3	Les courriers liés à l'instruction des procédures de déclaration d'utilité publique, de servitudes et à l'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du code de l'énergie livre III,	
B4	Les décisions d'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du code de l'énergie livre III,	
B5	Production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, – Les décisions accordant ou refusant les certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat pour les demandes déposées antérieurement au 30 mai 2016, en application du code de l'énergie livre III,	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<ul style="list-style-type: none"> - Les courriers relatifs à l'obligation d'achat et au complément de rémunération, 	
B6	Les documents liés à l'instruction des procédures relatives au transport et à la distribution de gaz naturel, à la maîtrise de l'énergie,	
B7	Les courriers relatifs au contrôle technique des ouvrages et au contrôle des champs électromagnétiques en application du code de l'énergie livre III,	
B8	Les courriers et documents relatifs à l'élaboration des listes d'utilisateurs prioritaires des réseaux d'électricité, dans le cadre des consignes générales de délestages (arrêté du 05 juillet 1990), et des réseaux de gaz assurant des missions d'intérêt général (arrêté du 19 mai 2008)	
B9	Les actes relatifs à l'attribution, la gestion et la fin d'une concession hydroélectrique,	
B10	Les actes relatifs à l'instruction des déclarations d'augmentation de puissance des installations hydroélectriques.	
	C - SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	
C1	<p>Appareils à pression : les décisions prises en application du chapitre Ier du titre VII du livre I, du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement ou des textes d'application de cette partie du code de l'environnement, et concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mises en demeure, - les habilitations de portée locale des services d'inspection des utilisateurs pour le suivi en service des appareils à pression prévues à l'article R.557-4-1 du code de l'environnement, - les aménagements. 	
C2	<p>Canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions d'accord ou de refus d'aménagement aux dispositions de l'arrêté du 05 mars 2014, en application du livre V, titre V, chapitre V du code de l'environnement, - l'information du transporteur de la procédure administrative à tenir au sujet de son projet de modification de son ouvrage, en application de l'article R 555.24 du code de l'environnement. 	
	<u>D- TRANSPORTS</u>	
D1	<p>Délivrance des autorisations de mise en circulation de véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules de transport en commun, - véhicules spécialisés dans les opérations de dépannage, 	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	-_véhicules de transport de matière dangereuse,	
D2-s	Réceptions en série (RPT, NKS, agrément de prototype)	
D2-u	Réceptions à titre isolé, réceptions individuelles et identifications de véhicules,	
D3	Surveillance des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques	
D4-a	Agrément des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques,	
D4-s	Sanction des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques,	
D5	Désignation d'un expert chargé d'effectuer la visite technique annuelle des petits trains routiers.	
	<u>E - RISQUES NATURELS ET SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u>	
E1	Les études, évaluations et expertises en matière de risques naturels,	
E2	Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, à l'exception de ceux portant mise en demeure ou sanctions administratives	
	<u>F - PROTECTION DE LA NATURE</u>	
F1	Les documents administratifs et décisions prévus dans le cadre de l'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction, des règlements communautaires correspondants et de leurs textes d'application (CITES),	
F2	les décisions relatives au transport de spécimens d'espèces animales simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n°338/97 sus-visé, et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement,	
F3	La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.	
F4	Les dérogations exceptionnelles au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, les avis de la DREAL transmis au conseil national de protection de la nature (CNPN) ou au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), et les transmissions des avis du CNPN aux pétitionnaires ou du CSRPN, y compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environnementales.	
F5	L'instruction des dossiers relatifs aux sites classés et sites inscrits, y	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environnementales.</p> <p style="text-align: center;">G- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE</p>	
G1	<p>Les actes relatifs à l'instruction des autorisations environnementales et des certificats de projet dans les conditions fixées par le chapitre unique du titre VIII du Livre 1er du code de l'environnement, en qualité de chef de service de l'État chargé de l'inspection des installations classées (articles R 181-2 et R 181 -3 du code de l'environnement).</p>	

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-01-05-00004

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion
des deux tours de scrutin de l'élection
municipale partielle intégrale des 21 et 28 janvier
2024 à GRAYAN-et-L'HÔPITAL 33590



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration générale**

N° 2024/101

Arrêté du - 5 JAN. 2024

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des deux tours de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL des 21 et 28 janvier 2024

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
préfet de la Gironde
Chevalier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral et notamment ses articles L.247, L.255-4 et L.256 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 en portant application ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2023 portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL ;

Considérant le tirage au sort effectué le jeudi 4 janvier 2024 à la Sous-Préfecture de LESPARRE-MEDOC attribuant un numéro d'ordre des panneaux électoraux pour chaque liste de candidats ;

Sur la proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Lesparre-Médoc ;

ARRÊTE

Article premier : la liste des candidats pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : cette liste est ordonnée dans l'ordre attribuant l'emplacement de l'affichage électoral après tirage au sort.

Article 3 : le secrétaire général de la sous-préfecture de LESPARRE-MEDOC et la maire de GRAYAN-et-L'HÔPITAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché en mairie dès réception.

Lesparre-Médoc, le

- 5 JAN. 2024

P/Le préfet,
Par délégation, le Sous-Préfet,

Fabrice THIBIER

4 allée du 8 mai 1945
33341 LESPARRE-MEDOC cédex
Tél : 05 35 00 23 91
www.gironde.gouv.fr

Annexe : Election Municipale Partielle Intégrale de GRAYAN-et-L'HÔPITAL
Liste des candidats – premier tour

Panneau n° 1	Nom du candidat		Candidat au Conseil Communautaire
	Nom du candidat	Prénom du Candidat	
RANG	UNIS POUR GRAYAN-ET-L'HÔPITAL		
1	NICAISE	Jacky	OUI
2	CHARRIER	Béatrice	OUI
3	BOUCHON	Alain	OUI
4	ANDRAU	Jacqueline	
5	SUDREAU	Bernard	
6	LAIR	Patricia	
7	SAYO Y BLANC	Sylvain	
8	TEMPEZ	Jacqueline	
9	FLEURY	Franck	
10	BOUQUET FRERE	Marie-Noëlle	
11	REMY	Lionel	
12	KUPP-LIECK	Ilona	
13	LAPORTE	Mickaël	
14	BAZZO	Julia	
15	LATAPIE	Simon	
16	DOMKEN	Isabelle	
17	MATOS CHAVES	Gaël	
18	JOSSET	Yous	
19	LEBLANC	Gérard	
20	BONCOEUR	Maryse-Andrée	
21	FRERE	Stéphane	

**Annexe : Election Municipale Partielle Intégrale de GRAYAN-et-L'HÔPITAL
Liste des candidats – premier tour**

Panneau n° 2	UNE ÉQUIPE POUR VOUS DÉFENDRE À GRAYAN-ET-L'HÔPITAL		Candidat au Conseil Communautaire
	Nom du candidat	Prénom du Candidat	
RANG			
1	LEGRAND	Florence	OUI
2	BELLIARD	Laurent	OUI
3	BÉZIÈS	Julie	OUI
4	DEMOUGEOT	Christophe	
5	BAZIN	Coralie	
6	MERLIN	Frédéric	
7	SAGEOT	Nathalie	
8	JOUANDEAU	Jean-François	
9	NIORT GIRARDIE	Marie-Christine	
10	DURAND	Jean-Claude	
11	TROTIGNON	Véronique	
12	MILLET	Thierry	
13	KOELTEN-DISPAGNE	Anne-Marie	
14	MARCADIER	Michel	
15	LAFARGE	Brigitte	
16	GAUCHERAND	Eric	
17	CHOLLET	Annick	
18	EVERAERE	Bernard	
19	POUYALLET-DASPET	Annick	